

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 octobre 2023

### *Mobilians salue l'évolution du cadre réglementaire du r trofit*

***Le Gouvernement a publi  trois arr t s visant   ouvrir les possibilit s de r trofit de v hicules, soit sur le plan des solutions technologiques  ligibles (GNV, hybride, hydrog ne, ...), soit sur le type de v hicules concern s. Mobilians r trofit, branche de l'organisation professionnelle d di e   ce m tier, se f licite de ces nouvelles dispositions r glementaires qu'elle appelait de ses v eux.***

Cette  volution r glementaire fait suite aux consultations publiques organis es par le Gouvernement au cours de ces derniers mois et auxquelles Mobilians r trofit a largement contribu  pour am liorer le cadre existant. Pour rappel, Mobilians r trofit est la branche m tier cr e au sein de Mobilians en 2022 et copr sidi e par Jean-Jacques Serraf et Cl ment Fl au, branche repr sentative du secteur, qui rassemble aujourd'hui les acteurs ayant une activit  de r trofit  lectrique, tant pour les v hicules particuliers, les v hicules utilitaires l gers, les v hicules industriels, le deux-roues que les VASP.

L'arr t  modificatif publi  ce 24 octobre au Journal officiel permet de faire  voluer le cadre r glementaire instaur  par l'arr t  du 3 avril 2020, qui avait permis d'encadrer l'activit  de r trofit  lectrique en France. Cet arr t  modificatif permet d sormais de passer   la vitesse sup rieure et offre aux diff rents acteurs de plus grandes marges de man uvre et un cadre plus adapt  encore.

Ainsi, l'arr t  pr voit que les v hicules sp ciaux tels que les d panneuses, camping-cars et grues mobiles sont d sormais  ligibles aux op rations de r trofit.

C'est dans cet esprit que la r glementation pr voit d sormais une communication et un affichage pour chaque v hicule r trofit  - quelle que soit la technologie retenue - des  missions de gaz   effet de serre  vit es en moyenne pendant dix ans avec la conversion du v hicule (> 60% de r duction par rapport   l'usage du thermique)

En outre, la modification de l'arr t  de 1954 permet un  largissement   d'autres formes de conversion (GNV, Combustion Hydrog ne, Hybride...). Ces derni res

offrent une solution alternative à court terme, moins émettrice, au travers d'une modification de la source d'énergie.

Cependant, ce type de conversion ne bénéficie pas des aménagements réglementaires de l'arrêté du 13 mars 2020, qui encadre exclusivement le Rétrofit Zéro Émission (électrique et pile à combustible à Hydrogène). Par ailleurs, l'arrêté du 29 juin 2023 modifiant l'arrêté du 15 mai 2013 prévoit l'installation d'un « système de dépollution efficace », atteignant le niveau Euro 6 pour les poids lourds, qui permettra à ces derniers d'obtenir un certificat Crit'Air 2 et ainsi de pouvoir sécuriser leur accès dans les Zones à Faibles Emissions.

Le rétrofit électrique et à pile à combustible à hydrogène restent ainsi les technologies Zéro Émission privilégiées par le Gouvernement pour répondre à l'enjeu de la transition énergétique et font l'objet de simplifications réglementaires spécifiques :

- > Réaliser l'homologation d'un système rétrofit auprès de tous les services techniques agréés en France (et non plus seulement auprès de l'UTAC) ;
- > Faire valoir les données techniques, nécessaires à l'homologation d'un système rétrofit, récoltées auprès d'un service technique agréé ou auprès d'un État de l'UE
- > Ne plus passer certains essais d'homologation, et notamment les masses et dimensions ou encore la détermination de la puissance.

*« C'est un grand pas en avant pour la structuration de la filière et pour l'accélération de sa phase d'industrialisation. »* indique Jean-Jacques Serraf, co-président du métier Rétrofit au sein de Mobilians et directeur général de Qinomic Mobilities.

Pour Clément Fleau, co-président de Mobilians rétrofit et co-fondateur de Noil, *« Le gouvernement envoie un grand signal, dans le prolongement du plan Rétrofit annoncé en mai dernier par le ministre Roland Lescure. Il appuie l'idée que le rétrofit est une véritable solution d'accompagnement de la décarbonation des mobilités »*.

Mobilians Rétrofit poursuivra au cours des prochains mois le travail fructueux mené avec le Gouvernement et l'administration pour accompagner la montée en puissance de cette solution technique qui a toute sa place dans les leviers de décarbonation de nos mobilités. Les acteurs de la filière redoublent d'efforts et d'investissement pour réussir ce défi d'intérêt général.

## À propos de MOBILIANs

MOBILIANs est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANs défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

**MOBI  
LIANS**

